

Risque radioactif chez Orange : récit d'une enquête médicale

Une plainte a été déposée, en juillet à Clermont-Ferrand, pour dénoncer la dangerosité de micro-parafoudres manipulés sans protection par des agents des télécoms. La première alerte avait été donnée à Lyon, il y a près de 20 ans. Médecin du travail à France Télécom, le Dr Christian Torres avait mené l'enquête...

Comment mettre en lumière un danger sanitaire que tout le monde a sous les yeux... mais que personne ne voit ? C'est le défi de certaines enquêtes épidémiologiques comme celle menée, au début des années 2000, par le Dr Christian Torres.

■ Concentration de cancers dans un centre de La Croix-Rousse

Tout est parti d'une alerte du CHSCT (Centre d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail) d'un centre d'accueil téléphonique de France Télécom à La Croix-Rousse, à Lyon, où un nombre anormalement élevé de cancers, en particulier de cancers du sein, a été observé. « On m'a confié l'enquête. J'ai cherché les PCB, les rayonnements électromagnétiques et ionisants auxquels les salariés de ce centre auraient pu être exposés... Mais je n'ai rien trouvé », raconte Christian Torres, à l'époque médecin du travail chez



Les parasurtenseurs ou parafoudres ont la forme de petites ampoules de 1 à 5 centimètres. Il en resteraient encore des dizaines de millions selon le syndicat CGT Fapt d'Auvergne. Photo Crlirad

France Télécom. Cependant lors-

qu'il restitué son travail, des salariés s'exclament : « Mais si : on a manipulé des objets sur lesquels il y avait le logo radioactif ! » Certains de ces salariés avaient en effet manipulé, vingt ans plus tôt, des parasurtenseurs appelés également parafoudres. Ces fusibles sont en fait des petites ampoules en céramique ou en verre, mesurant de 1 à 5 centimètres, dotées d'électrodes et installées à l'intérieur des répartiteurs et des boî-

■ Un radioélément très toxique non mentionné

Christian Torres reprend alors minutieusement son enquête. Il s'adresse à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), un organisme du CNRS, à Lyon, car il a des doutes sur la composition des parasurtenseurs. Les données des fournisseurs sont plutôt rassurantes : les radioéléments mentionnés ont une radiotoxicité faible et sont contenus dans une enveloppe étanche. Mais les analyses de

tiers des poteaux téléphoniques. Plusieurs millions ont été installés en France avant leur interdiction en 1978. Leur démantèlement est toujours en cours. Estimant que le risque reste sous-estimé par Orange, en Auvergne, la CGT et une association ont déposé plainte en juillet pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

■ Dans les poches, entre les lèvres ou sous le siège auto

Le Dr Torres ne se contente pas d'interroger les agents. Car, « à la question : "Avez-vous manipulé des micro-parafoudres en verre

glissaient sous le siège de leur voiture. D'autres encore, les coinceaient entre leurs lèvres, comme un tapissier le fait avec ses clous. Particulièrement fragiles, les parafoudres en verre se cassaient au démontage en raison de la corrosion des connexions et libéraient alors du radium... « On allait de découverte en découverte sur un risque industriel qui avait été totalement occulté », raconte Chris-

«... » Il nous était souvent répondu négativement. » En revanche, dès qu'il montre l'objet en question à un agent, les souvenirs reviennent... Les agents racontent alors, que, comme il fallait grimper sur une échelle pour enlever les parafoudres, ils essayaient de limiter les ascensions et entassaient donc les petites ampoules dans les poches de leurs blouses, situés sur la poitrine... Certains les stockaient dans des boîtes qu'ils

«... » Le médecin souligne que le directeur régional, Philippe Chicaud, avait « réagi tout de suite », mené une campagne sur place et rédigé, en 2003, le premier rapport sur les risques liés aux parafoudres contenant du Ra226. Cependant, « la plupart des préconisations de ce rapport ne seront pas mises en œuvre », selon les syndicats CGT FAPT d'Auvergne qui multiplieront les alertes jusqu'au dépôt de plainte de cet été.

Sylvie MONTARON

Peu de cas de cancers reconnus comme maladies professionnelles

Peu de cancers survenus chez des salariés exposés à ce risque radioactif ont été reconnus comme maladies professionnelles. C'est le cas pour un homme jeune chez lequel Dr Christian Torres avait diagnostiqué un cancer des lèvres. « Il n'avait jamais fumé mais avait l'habitude de coincer les parafoudres entre ses lèvres », se souvient le médecin. Il garde aussi en mémoire le cas d'une femme victime d'un cancer du sein et d'une personne souffrant d'un cancer de la thyroïde. En 2003, une étude de l'Inserm menée sur 100 000 salariés de France Télécom ayant travaillé entre 1978 et 1994 a montré qu'il existait un risque plus élevé de décès par cancers des os et des cartilages chez les agents de lignes que chez les techniciens. Mais l'Inserm n'a pas retenu l'hypothèse d'une origine professionnelle des cancers.

HISTORIQUE

- 1978 : interdiction de l'utilisation des parafoudres contenant des éléments radioactifs.
- 1999 : note de la direction de France Télécom sur « l'identification et l'élimination des anciens parafoudres radioactifs ».
- 2003 : la Direction régionale de France Télécom alerte sur les risques sanitaires liés aux parafoudres contenant du Ra226.
- 2007 : alerte du CHSCT du site de Riom-ès-Montagne qui recense 8 cancers chez des salariés de France Télécom et La Poste.

- 2010 : le syndicat CGT FAPT du Cantal commande une expertise. L'expertise conclut que les agents peuvent subir « des expositions supérieures à la dose maximale annuelle admissible ».
- 2019 : l'association Henri-Pezzerat et plusieurs syndicats CGT portent plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Orange assure que les salariés chargés de récupérer les dispositifs restants ont reçu une formation spécifique et que des études ont montré « l'absence de risque ».